

*Maintien de la paix au Moyen-Orient***Des voix:** Bravo!

● (1410)

[Français]

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je constate que des cris de joie s'élèvent de l'autre côté de la Chambre. Je voudrais signaler que nous nous réjouissons tous du fait que l'option fédéraliste ait prévalu sur l'option séparatiste.

Je crains cependant, monsieur le président, à voir les sourires de mes amis d'en face, que le chef du Parti Crédit Social du Canada (M. Caouette) ne partage pas la même impression.

Monsieur le président, j'aurais préféré, il y a quelques instants, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) nous ait remis sa déclaration à temps pour que nous puissions l'étudier. Malheureusement, comme d'habitude, nous l'avons reçue deux minutes avant l'ouverture de la séance et il ne nous a pas été possible de la lire en entier. Je crois que les députés finiront par poser la question de privilège. Si l'on veut que de part et d'autre il y ait dialogue et solidarité, il faudra tout de même que du côté des ministériels on fasse preuve, à notre égard, d'un minimum de diplomatie.

Monsieur le président, essentiellement, nous partageons les vues que vient d'exprimer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Une fois de plus, les nations font appel au Canada, et une fois de plus le Canada répond: Présent! Les parties en cause doivent reconnaître l'impartialité du Canada sur la scène internationale.

Le lundi 22 octobre, mon parti, par la voix de mon collègue de Hillsborough (M. Macquarrie), s'est réjoui, avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de l'appel au cessez-le-feu lancé par le Conseil de sécurité, sous les auspices conjoints des États-Unis et de l'Union soviétique. Relancé à nouveau depuis, cet appel a reçu une réponse positive. Le cessez-le-feu constitue véritablement un premier pas, et la possibilité de négociations fructueuses peut maintenant être envisagée.

L'application du cessez-le-feu appelle la collaboration des pays impartiaux, des pays compétents et représentatifs sur le plan mondial.

Nous nous réjouissons du fait que le Canada approuve cet ensemble de critères et puisse ainsi travailler à amener le cessez-le-feu et également à rétablir la paix dans cette région du monde.

Cette fois-ci d'ailleurs, on notera que des facteurs importants interviennent en vue de distinguer la position du gouvernement de celle où nous nous trouvions lors de la crise du Vietnam, parce qu'aujourd'hui, premièrement, le cessez-le-feu existe, deuxièmement, l'ONU, organisme international, joue son rôle de premier plan et préside à l'application du cessez-le-feu, et, troisièmement, les parties en cause ont, par le procédé normal de la diplomatie, fait connaître clairement leur position, leurs attentes et leurs réserves.

Nous acceptons que le Canada participe dans la mesure de ses ressources et ses compétences, tant dans le domaine logistique que dans celui des communications, à l'effort de paix au Moyen-Orient. Mon collègue de Hillsborough disait, et je cite la page 7075 du compte rendu des *Débats* du 22 octobre 1973:

[Traduction]

J'ose croire que tous les Canadiens attendent de nous, leurs représentants, une indication que notre pays est prêt à faire des efforts et, s'il le faut, des sacrifices, si, sous d'heureux auspices et

[M. l'Orateur.]

avec des chances raisonnables de succès, la force dont a parlé le ministre devait être constituée. Nous devons être prêts à faire des sacrifices pour la paix au Moyen-Orient, parce qu'ainsi nous accomplirions davantage, nous nous sacrifierions pour les peuples du monde entier.

Nul doute que les Canadiens tiennent à une paix et à un règlement durables au Moyen-Orient. A cet égard, toute participation de la part de notre gouvernement susceptible de favoriser un règlement est valable. Notre expérience précédente au Moyen-Orient et notre expérience au Vietnam rendent certainement superflus tous les avertissements que je pourrais servir au ministre. Les dangers de la participation sans l'accord des deux parties sont évidents et bien définis. Ainsi que l'a déclaré mon chef, nous avons le devoir de participer à tout effort raisonnable en vue de ramener la paix au Moyen-Orient. Le gouvernement a le devoir de s'assurer que notre participation à la force de maintien de la paix constituera une contribution significative qu'un autre pays ne serait pas en mesure d'assurer mieux que nous. Si tel est le cas, notre participation à la force de maintien de la paix est alors plus que justifiée.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes remarques, j'aimerais dire quelques mots pour protester contre le fait que nous n'avons reçu cette importante et délicate déclaration qu'un peu avant 2 heures, au moment où nous entrons à la Chambre.

Des voix: Quelle honte!

M. Brewin: Notre parti est cependant heureux que le gouvernement ait décidé de demander à la Chambre d'approuver l'engagement du Canada à l'égard d'une force chargée du maintien de la paix au Moyen-Orient. A notre avis, un engagement qui touche le personnel canadien et qui entraîne des dépenses importantes de fonds canadiens et des risques à l'extérieur du Canada doit être soumis à l'approbation des représentants élus du peuple canadien à la Chambre, même si c'est au gouvernement qu'il incombe de prendre une décision à l'origine. Cette obligation est particulièrement évidente dans le cas d'un gouvernement minoritaire comme le gouvernement actuel.

Cela dit, je peux ajouter que la décision du gouvernement de participer à cette force de maintien de la paix à la demande du secrétaire général des Nations Unies est une décision que nous allons appuyer. Nous pensons que le gouvernement a le droit d'insister pour prendre de tels engagements à l'égard des Nations Unies qui auraient l'appui moral du Conseil de sécurité et, partant, du monde entier. Deuxièmement, un engagement de ce genre ne devrait être conclu, et avec raison, qu'avec le consentement des parties immédiatement en cause. Nous sommes d'accord avec la troisième condition imposée par le gouvernement, à savoir qu'il faut pouvoir compter que la force de maintien de la paix pourra servir une fin utile. A notre avis, ces conditions sont remplies et, en conséquence, il faut prendre cet engagement.

La raison principale en est qu'il s'agit d'une contribution à la préservation de la paix dans une des régions les plus explosives du monde. Ce n'est pas simplement parce que nous déplorons profondément les hostilités entre Israël et ses voisins, parce que nous souhaitons qu'Israël continue d'exister comme État indépendant tel que créé par les Nations Unies et dont la sécurité soit assurée par des frontières reconnues et respectées et par les engagements de la collectivité mondiale ainsi que de ses voisins, mais aussi parce que la persistance d'une mésentente profonde entre Israël et ses voisins constitue une menace à la paix du monde.